

48 %
personnes
couvertes

29 000
allocataires

Dans le Territoire de Belfort, **68 000 habitants** sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit 48 % de la population.

Au sein de la CA du Grand Belfort, plus d'un habitant sur deux est couvert par la Caf. Dans les deux autres communautés de communes, la part de personnes couvertes par la Caf est voisine de 40 %.

Le département compte **1 800 étudiants**, soit 6 % de la population (comme au niveau national).

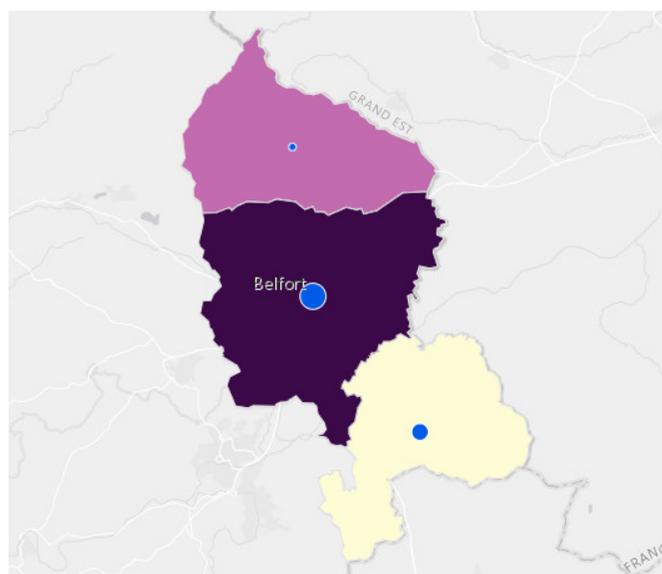
Le département se caractérise par une ventilation des alloca-

taires selon leur situation familiale identique à celle observée au niveau national.

Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie et à réduire les inégalités de revenu. **16 % des allocataires ont la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales.**

9 300 foyers allocataires, comptant 8 800 enfants, vivent sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 105 €.

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf



Nombre d'allocataires Caf par EPCI

- > 3 647 - 23 040
- > 2 322 - 3 647
- 2 322

Parts des habitants couverts par la Caf

- > 40,9 - 51
- > 39,4 - 40,9
- 39 - 39,4

Sources : Caf 31/12/2020 et Insee RP 01/01/2017
© IGN ® Geofla 2.0.2017

POUR ALLER PLUS LOIN...

<http://data.caf.fr/dataset/population-des-foyers-allocataires-par-commune>



Petite enfance



Enfance
et parentalité



Logement
et cadre de vie



Solidarité
et insertion



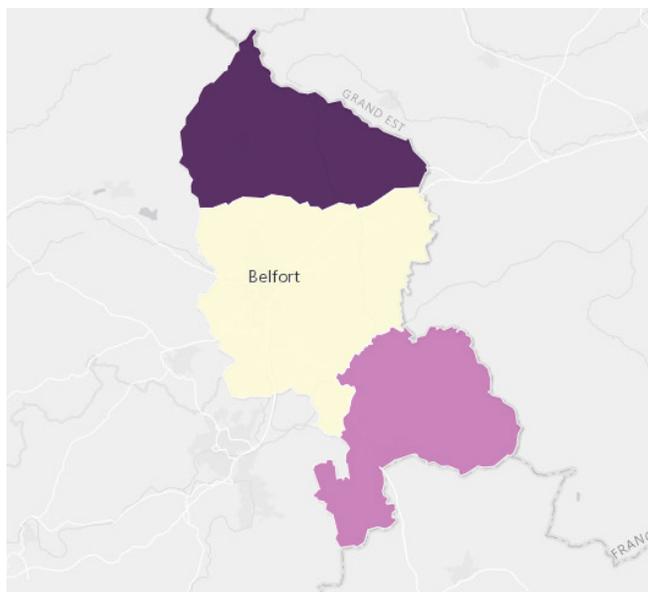
Zoom sur la crise sanitaire
et l'évolution
des bénéficiaires du RSA

Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale



Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant



Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant



Sources : Education nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoess, Drees, Msa 2019
© IGN © Geofla 2.0.2017

La petite enfance est un enjeu majeur pour la Caf qui ambitionne de proposer une solution d'accueil aux 4 400 enfants de moins de 3 ans du département. La Caf du Territoire de Belfort soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants par le biais de financement d'équipements, de prestations individuelles versées aux familles et par la prise en charge des cotisations sociales pour l'emploi des assistants maternels. Avec **2 600 places**, la **capacité théorique d'accueil du département s'élève à 59 places pour 100 enfants de moins de 3 ans** (60 places pour 100 enfants au niveau national) **en 2019**. Elle varie de 57 places pour la CC Grand Belfort, 60 places au sein de l'EPCI Sud Territoire et 71 places pour la CC Vosges du Sud. Prépondérante sur le département, l'offre des assistants maternels couvre 64 % des places (55 % au niveau national).

Enfants couverts par la prestation PreParE



Pour les familles souhaitant interrompre leur activité pour garder leur jeune enfant, une réponse leur est apportée à travers la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) : **300 enfants ont des parents qui la perçoivent** (8 % des enfants de moins de 3 ans).

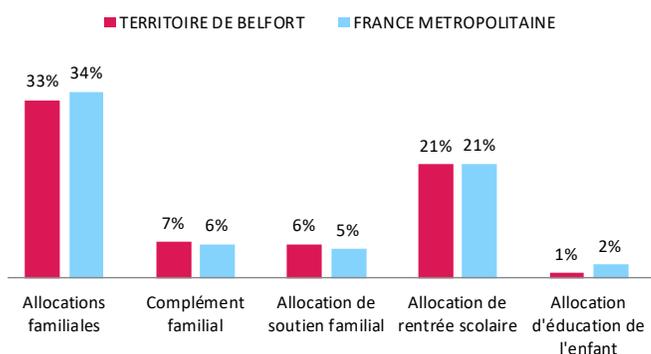
Source : Caf 2020

Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants



Répartition des prestations



Source : Caf 2020

La Caf contribue aux charges de la famille par le versement de prestations destinées à l'entretien des enfants :

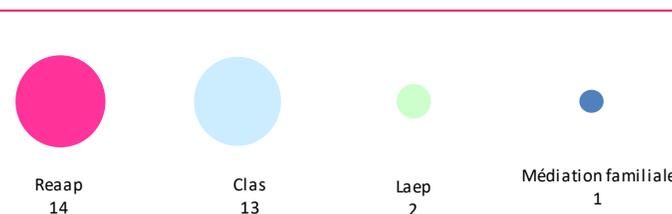
> **33 % des allocataires bénéficient des allocations familiales**, versées à partir du deuxième enfant, et 7 % perçoivent un complément familial,

> **21 % reçoivent une aide visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants**,

> 6 % perçoivent l'allocation destinée à élever un enfant privé de l'un ou de ses deux parents,

> 1 % sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé.

Les établissements et actions financés en 2020



Source : Caf 2020

La Caf témoigne également d'un engagement important de soutien à la parentalité. Cette démarche se concrétise par l'organisation d'actions permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs et de soutenir leurs initiatives.

Reaap : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
Laep : Lieux d'accueil enfants-parents
Clas : contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

➤ POUR ALLER PLUS LOIN...

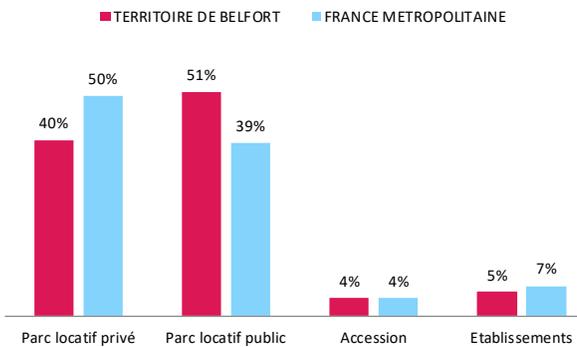
<http://data.caf.fr/dataset/taux-de-couverture-global>

Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement



Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc

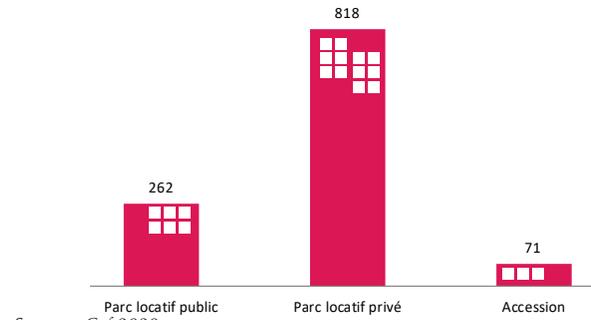


Source : Caf 2020

En complément des aides légales au logement, la Caf contribue activement par des actions de prévention et d'accompagnement, à faciliter l'accès, le maintien et l'insertion des familles dans leur logement :

- > versement d'aides au logement (14 600 foyers allocataires fin 2020, soit 29 100 personnes),
- > octroi de prêts pour l'équipement et l'entretien du logement,
- > accompagnement des bailleurs dans leurs démarches,
- > gestion des impayés de loyers,
- > prévention des expulsions,
- > financement du Fonds de solidarité pour le logement (Fsl).

Allocataires consacrant au moins 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges



Source : Caf 2020

Le logement, facteur essentiel d'intégration sociale, représente une part importante du budget des familles. Après perception des aides au logement, **1 150 foyers** (soit 8 % des allocataires d'une aide au logement) **consacrent plus de 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges.** La nature du logement se révèle un facteur essentiel. Dans le Territoire de Belfort, les allocataires dépensant plus de 40 % de leurs revenus pour se loger sont **3 fois plus nombreux dans le parc locatif privé que dans le parc public** (5 fois au niveau national).

Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi



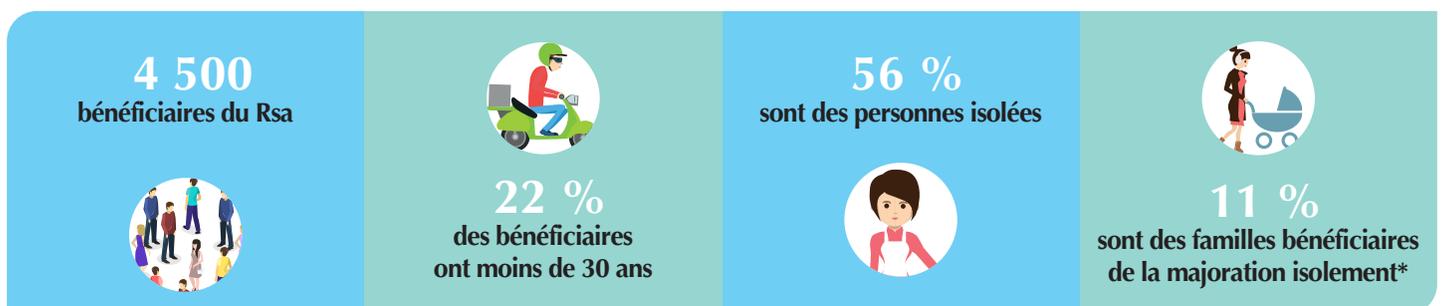
La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche famille est partie prenante de façon constante, cette mission se traduit par :

- > Le versement du **Revenu de solidarité active (Rsa)** à **4 500 foyers** du Territoire de Belfort.
- > **9 200 allocataires bénéficiaires de la prime d'activité**, qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi.

Également incitative à la reprise d'une activité, la prime d'activité est cumulée au Rsa pour 900 foyers en 2020.

- > **2 300 personnes souffrant d'un handicap** et ayant des ressources faibles ou nulles sont **bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (Aah)**. 53 % d'entre elles perçoivent l'Aah à taux plein c'est-à-dire qu'elles n'ont pas d'autres revenus.

Profil des bénéficiaires du revenu de solidarité active



* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

> POUR ALLER PLUS LOIN...

<http://data.caf.fr/dataset/taux-d-effort-net-median-logement-des-foyers-allocataire-percevant-une-aide-au-logement>



CRISE SANITAIRE

Évolution des bénéficiaires du Rsa à la Caf du Territoire de Belfort

Dans le contexte actuel de crise sanitaire, les évolutions du nombre de bénéficiaires de minima sociaux se révèlent être très contrastées depuis mars 2020. La Caf du Territoire de Belfort souhaite éclairer les effets de la crise sur l'évolution des effectifs des bénéficiaires du Rsa, en s'appuyant sur des données objectives mensuelles, entre décembre 2018 et juin 2021.



LA CRISE SANITAIRE A PESÉ SUR LA CROISSANCE DES EFFECTIFS DU RSA

Le nombre de bénéficiaires du RSA a augmenté de 11 % entre décembre 2019 et décembre 2020 (contre +2 % entre décembre 2018 et décembre 2019), soit 430 bénéficiaires supplémentaires. La hausse est significative dès le mois de mars 2020, début du premier confinement et des premières mesures de réduction du temps de travail (partielle ou totale). Un plafond a été atteint en septembre avec 4 550 bénéficiaires.

Cette augmentation en 2020 est due à l'effet combiné d'une forte hausse des entrées¹ (+19 % en moyenne sur les mois de 2020 par rapport à la moyenne des mois de 2019) non compensée par une hausse des sorties² (+2,5 %), expliquée en partie par les mesures institutionnelles de maintien de droit mises en place dans le cadre de la crise sanitaire.

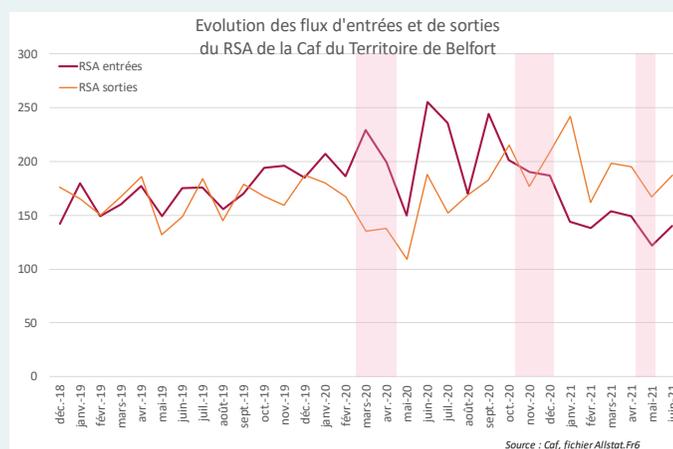
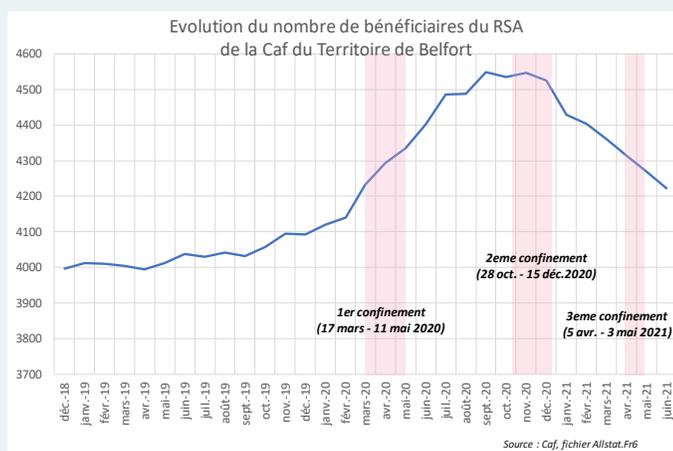


LES JEUNES ET LES PERSONNES ISOLÉES PARTICULIÈREMENT CONCERNÉS

Entre décembre 2019 et décembre 2020, l'augmentation concerne toutes les classes d'âge et toutes les situations familiales, mais elle s'avère plus forte pour les moins de 30 ans (+16 %) et les personnes isolées (+15 %). L'augmentation du nombre des bénéficiaires du Rsa est également importante pour les plus précaires (hausse de 13 % du nombre de foyers à bas revenus bénéficiaires du Rsa).

DES BÉNÉFICIAIRES PLUS NOMBREUX QU'AVANT LA CRISE

Malgré la baisse observée au premier semestre 2021, le nombre de bénéficiaires du Rsa fin juin reste supérieur de 130 bénéficiaires à celui de décembre 2019. D'après les derniers chiffres disponibles, leur nombre s'est stabilisé de juin à fin décembre 2021 autour des 4 300 allocataires.



1 Les entrées sur un mois m correspondent aux allocataires sans droit payable le mois précédent (suspensions comprises) et avec un droit payable sur le mois m.

2 Les sorties sur un mois m correspondent aux allocataires avec un droit payable le mois précédent et pas de droit payable sur le mois m (suspensions comprises).